

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

Dossier n°06001024

ARRETE DU MAIRE n°2024/135

Objet : « Label Journée » du 22 juin 2024

Le Maire de la Commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU la demande présentée le 21/06/2024 par l'association Label de Nuit afin d'occuper le domaine public sur une partie de la place du Cheval Blanc et rue du Général Labadie dans le cadre de la manifestation « Label Journée » organisée à l'occasion de la fête de la musique le 22 juin 2024.,
CONSIDÉRANT que pour les modalités d'installation de cette manifestation et pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer temporairement le stationnement des véhicules place du Cheval Blanc.

ARRETE

Article 1 : À l'occasion de l'organisation de « Label Journée » le samedi 22 juin 2024 de 10h00 à 3h00, la circulation sera interdite rue du Général Labadie section comprise entre la rue des Cordeliers et la rue du Moulin.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire d'interdiction de stationner sera assurée par les services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 21 juin 2024

Le Maire
Barbara NETO


